

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2024

Date de convocation :
28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
28 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Absents : 04

Pouvoirs : 04

Votants : 23

Secrétaire de séance :
André CHAUVIN

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gylène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Anthony CIVET, Nathalie LE ROUX a donné pouvoir à Emmanuel HAMON, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Valérie FOUCHER, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE.

Absent excusé : /

Absents : Emily CHATELLIER, Noëlle DELAHAIE, Maryvonne OGER, Claire QUINTON.

Stanislas SALMON arrivé à 20h14

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL

RAPPORTEUR : GWENDOLINE BERNARD

Délibération 2024-ASEJ-05-05

Annexe 2 :  projet de règlement de fonctionnement modifié

Certaines évolutions constatées ou demandées depuis la modification du règlement en juin 2021 et en Mars 2024 nécessitent aujourd'hui de proposer une mise à jour permettant de répondre aux attentes de la CAF et de la PMI ainsi que de l'équipe encadrante.

Les principales modifications sont les suivantes :

- horaires applicables à la rentrée de septembre 2024,
- le rôle et la responsabilité des éducatrices,
- les conditions d'admission des enfants,
- les annexes à ajouter au règlement.

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance du 19 juin 2024,

Vu le projet de règlement joint à la présente,

Considérant que ce règlement sera dorénavant intitulé « règlement de fonctionnement »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** le règlement de fonctionnement modifié tel qu'annexé à la présente délibération.
- ▶ **DIT QUE** celui-ci sera applicable à compter du 2 septembre 2024.
- ▶ **CHARGE** le maire ou un adjoint de sa bonne exécution.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 juillet 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

